



RCASLPNB

Regulatory College of
Audiologists & Speech-
Language Pathologists of
New Brunswick

OAONB

Ordre des
audiologistes &
orthophonistes du
Nouveau-Brunswick

RENOUVELLEMENT DE L'IMMATRICULATION 2027



COMMENCE

le 1er octobre 2026



PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT

1er octobre au
1er décembre 2026



DATE LIMITE

1er décembre 2026

45

EFC

Exigences en matière de formation continue

45 équivalents de formation continue (ÉFC)
sur une période de 3 ans demeure en vigueur
jusqu'au 31 décembre 2026.



Si votre cycle d'ÉFC termine en 2026

Si votre cycle de 3 ans se termine en 2026,
vous devez avoir complété les 45 ÉFC
requis pour être admissible au
renouvellement.



COMMENT RENOUVELER

- 1 Se connecter à [Alinity](#)
- 2 Vérifier vos renseignements
- 3 Vérifier vos renseignements d'emploi
- 4 Vérifier votre assurance responsabilité professionnelle personnelle
- 5 Vérifier les activités de formation continue
- 6 Vérifier vos heures de pratique
- 7 Envoyer votre renouvellement
- 8 Payer les frais de renouvellement



AVANT DE RENOUVELER

L'ARP doit demeurer en
vigueur en tout temps.

Les exigences de formation
continue doivent être
satisfaites pour les cycles
se terminant en 2026.

Estimez vos heures de
pratique de décembre à
l'avance et informez la
registraire adjointe de tout
changement important en
janvier.

FONCTIONNALITÉS

Sauvegardez votre
progression et revenez plus
tard.

Téléchargez votre certificat
d'immatriculation une fois
le renouvellement
complété et approuvé.

Ajoutez des EFC tout au
long de l'année.

Accédez à vos reçus en
ligne après approbation.

Passer de l'immatriculation non pratiquante à pratiquante?

N'attendez pas au 1er décembre pour soumettre votre demande de renouvellement.

Si vous changez de catégorie d'immatriculation et que certains renseignements ou documents requis sont manquants, votre renouvellement pourrait ne pas être approuvé avant la date limite du 1er décembre. Si les éléments manquants ne sont pas reçus au plus tard le 1er décembre, des frais de retard s'appliqueront.

Nous vous recommandons fortement de soumettre votre renouvellement à l'avance afin d'avoir le temps de régler toute exigence en suspens.

